



Politique de l'arbre

DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

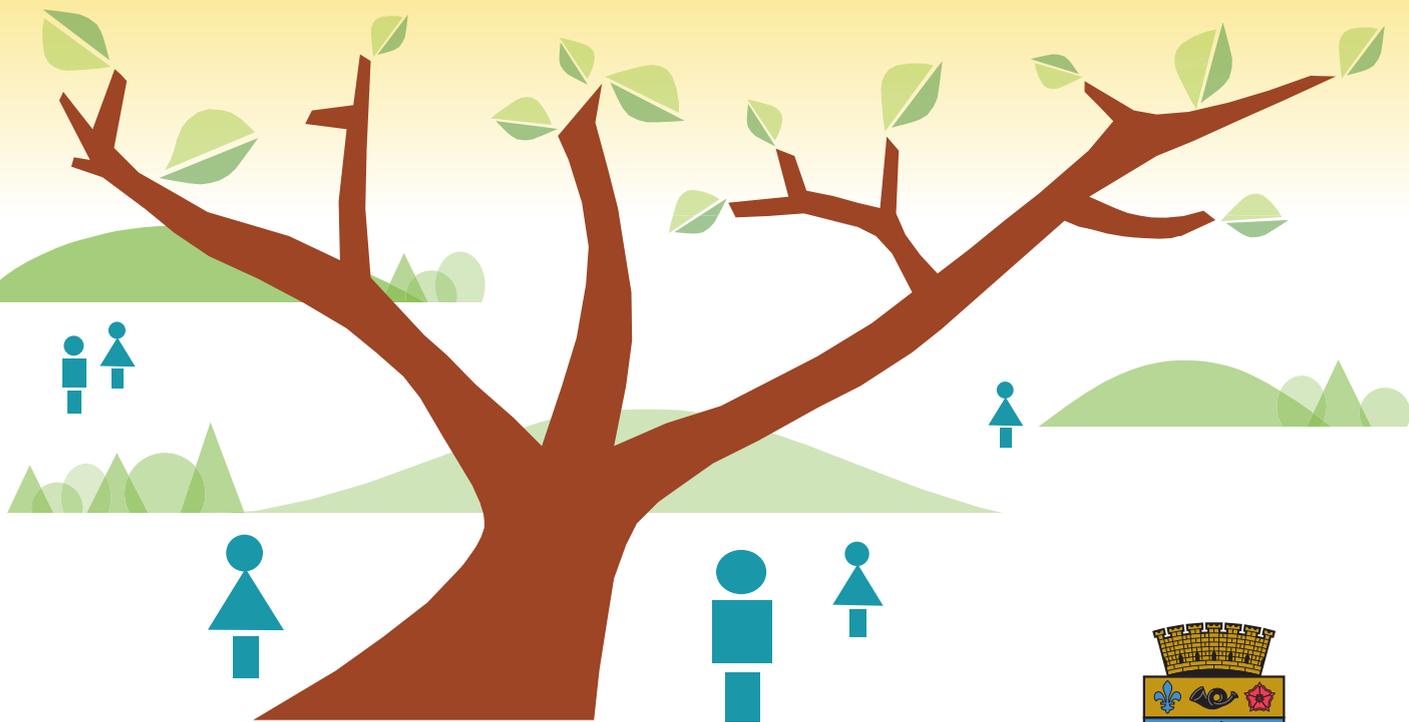




TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS

La politique de l'arbre est distribuée gratuitement dans tous les foyers lambertois.

Production : Ville de Saint-Lambert

Publication : Septembre 2012

Tirage : 12 500

Message du maire 1

Les arbres de Saint-Lambert

Page d'histoire – l'urbanisation et la foresterie urbaine 2

L'arbre urbain, une richesse patrimoniale 3

L'arbre urbain, une richesse fragile 4

Les orientations de la politique de l'arbre

1. Se donner les moyens d'assurer la préservation et le développement de la foresterie urbaine 4

2. Partager la responsabilité de la foresterie urbaine 5

3. Développer la communication et la cohésion sociale autour de la foresterie urbaine 6

MESSAGE DU

Maire

Je suis heureux de vous présenter notre politique de l'arbre, issue de notre plan de développement durable.

Saint-Lambert, vue des airs, est une ville sous les arbres! Notre ville est un véritable paradis de verdure où la forêt urbaine est à l'honneur. Cette richesse contribue au cachet distinctif de notre municipalité.

Cette politique est un cadre de gestion important qui s'inscrit au cœur même de la démarche de développement durable de la Ville de Saint-Lambert. Collectivement, nous avons la responsabilité de maintenir et d'améliorer notre forêt urbaine afin que les générations futures bénéficient de la qualité de vie à laquelle elles ont droit.

La Ville affirme ainsi sa vision axée sur le développement durable et reconnaît l'importance de l'arbre en ville, particulièrement l'importance de l'arbre dans l'espace public. Avec la réglementation en vigueur, pour la protection des arbres du domaine privé, la Ville a déjà fait preuve de leadership dans leur protection.

La Ville doit maintenant reconnaître l'importance de l'arbre et soutenir son caractère identitaire dans son paysage urbain.

Ensemble, veillons à notre richesse, nos arbres!

Philippe Brunet
Maire



Les arbres

DE SAINT-LAMBERT

En 1998, les arbres de rues ont été inventoriés au nombre de 5 645 et les arbres de parcs (parcs, terrepleins, lots, croissants et tous les autres espaces verts publics) au nombre de 2 275. La considération de certains espaces publics non inventoriés à ce jour, tels que le golf de Saint-Lambert et le boisé du Limousin, nous permet d'estimer à 15 000 le nombre total d'arbres en terrains publics.

Pour leur part, les arbres situés sur les terrains privés n'ont pas été inventoriés à ce jour.

Page d'histoire – l'urbanisation et la

Au début du siècle dernier, alors que la population canadienne se chiffrait à 5 millions d'individus, 80 % de la population habitait sur des fermes et dans des paysages ruraux. Un siècle plus tard, alors que la population dépasse les 30 millions, 80 % de la population habite dans des zones densément peuplées telles que des villes.

Au cours de cette transition, le développement des infrastructures urbaines s'est principalement fait au détriment du couvert arboré. L'explosion démographique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, étendant le développement des zones urbaines, a alors vite fait d'éliminer d'importants espaces verts, considérés comme un frein au développement urbain. Cependant, les bénéfices qu'apportaient auparavant les arbres sont vite venus à manquer aux citoyens.

Au début des années 1960, on a vu apparaître bon nombre de projets de plantation d'arbres en milieux urbains. Malheureusement, les méthodes utilisées étaient souvent inappropriées. On favorisait la monoculture et les arbres n'étaient pas sélectionnés spécialement pour leur adaptabilité aux milieux urbains. C'est d'ailleurs à cette époque que la maladie hollandaise de l'orme a décimé la quasi-totalité des ormes d'Amérique, qui constituaient à ce moment l'arbre le plus commun en bordure de rue.

foresterie urbaine

Depuis, les connaissances ont beaucoup évolué et on a pu assister à la naissance de la foresterie urbaine :

La foresterie urbaine est un secteur spécialisé des sciences forestières dont l'objectif est la culture et la gestion des arbres en vue d'assurer leur contribution actuelle et future au bien-être physiologique, social et économique de la société urbaine. Sont inclus dans cette contribution les bienfaits environnementaux, les activités récréatives et les plaisirs que procurent les arbres. (Jorgensen, 1993)

[traduction libre]

Ce secteur de la foresterie, trop longtemps négligé, nous permet d'assurer la pérennité de nos arbres en ville.



L'ARBRE URBAIN, UNE RICHESSE PATRIMONIALE

La ville de Saint-Lambert est reconnue pour la valeur et la beauté de ses arbres. Il n'est plus nécessaire de le dire, l'arbre est un élément architectural et esthétique de premier plan à Saint-Lambert. Présent en abondance et en diversité tant sur les terrains privés que dans les aires publiques, façonnant le paysage et créant une atmosphère typique dans nos rues, l'arbre revêt désormais pour nous une valeur patrimoniale et une importance sise au coeur du paysage lambertois.

De plus, dans notre environnement urbanisé, les arbres jouent une multitude de rôles. Ils nous assurent d'abord un environnement de vie sain, agréable et confortable. En ce sens, ils jouent un rôle en régularisant les températures locales et le vent, en améliorant la qualité de l'air et en diminuant les bruits du vent et de la circulation.





Ils réduisent nos impacts sur l'environnement ainsi que sur les écosystèmes en diminuant l'érosion des sols, en contrôlant le ruissellement de l'eau et en augmentant la diversité biologique et les habitats fauniques.

Les arbres, en filtrant et en procédant à l'évapotranspiration de l'eau de ruissellement qui, autrement, serait transportée par les égouts et traitée à la station d'épuration, permettent de réduire nos dépenses en infrastructures.

Ils augmentent la valeur des propriétés, attirent les entreprises à la recherche d'un milieu de vie attrayant pour leur personnel et font économiser les coûts de chauffage et de climatisation.



L'ARBRE URBAIN, UNE RICHESSE FRAGILE

Les arbres sont les êtres vivants présentant la plus grande longévité. Pourtant, un événement climatique extrême, une épidémie ou la propagation d'un parasite sont autant de facteurs pouvant affecter gravement un paysage forestier urbain. On n'a qu'à se rappeler la crise du verglas de 1998 et l'impact encore ressenti de la maladie hollandaise de l'orme pour comprendre la mesure de cette fragilité. Et d'actualité, on peut déjà penser aux conséquences de la propagation de l'agrile du frêne qui sévit actuellement dans la région.

1. SE DONNER LES MOYENS D'ASSURER LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE URBAINE

Par l'adoption de la présente politique, Saint-Lambert reconnaît l'importance de son patrimoine forestier urbain sur les plans environnemental, social, économique et culturel. De même, la Ville reconnaît qu'il est nécessaire de travailler pour se donner les moyens d'assurer la préservation et le développement de la foresterie urbaine.

Dans cette optique, la Ville assumera son rôle, ses responsabilités et son leadership comme suit :

- Elle s'engage à se doter d'outils règlementaires qui se devront d'être à la fois efficaces et dissuasifs afin de garantir la protection du patrimoine arboré;
- Elle s'engage à poursuivre l'inventaire de son patrimoine arboré public afin de disposer de données fiables devant permettre une gestion dynamique axée sur l'amélioration du cadre de vie urbain ainsi que sur le bien-être et la santé de la population;
- Elle s'engage à organiser pour sa population une vente annuelle d'arbres. Ainsi, chaque année, la Ville mettra à la disposition de ses citoyens une sélection d'arbres abordables et cohérente avec les réalités environnementales de son paysage;
- Finalement, elle s'engage à élaborer, à adopter et à mettre en œuvre une Charte de l'arbre qui établira le cadre de mise en œuvre et d'opérationnalisation de tous les engagements de la présente politique par l'intermédiaire d'une série d'actions concrètes.

orientations

DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

2. PARTAGER LA RESPONSABILITÉ DE LA FORESTIERIE URBAINE

La forêt urbaine est une richesse collective. À ce chapitre, la Ville reconnaît qu'il est nécessaire de partager la responsabilité de la foresterie urbaine entre les propriétaires de terrains privés et l'administration municipale, qui œuvre pour le bien commun. C'est donc dire que les citoyens, tout comme l'administration municipale, devront mettre la main à la pâte.

Dans cette optique, la Ville assumera pleinement son rôle de leader comme suit :

- Elle s'engage à créer un environnement de qualité pour les arbres dès leur plantation;
- Elle s'engage à développer la végétation au pied des arbres;
- Elle s'engage à assurer, d'une part, la suppression des traitements chimiques et, d'autre part, l'intégration de la lutte par des moyens alternatifs;
- Elle s'engage à mettre en place un plan programmé de renouvellement des arbres en bordure de rue;

- Elle s'engage à préserver les arbres remarquables et à planter des arbres d'avenir;
- Elle s'engage à adopter les dispositions règlementaires requises au maintien et au développement de la foresterie urbaine.



La Ville se veut un exemple de foresterie urbaine. Parce que l'arbre est une ressource collective, l'effort commun de la Ville et des citoyens est requis. Chaque propriétaire aura l'obligation de maintenir ou de planter au moins un arbre, dans l'emprise de rue, par façade de propriété, et ce, pour l'ensemble des propriétés de Saint-Lambert. En référence aux dispositions contenues dans le règlement de zonage, un nombre d'arbres sera exigé en fonction de la superficie des cours. Advenant le cas où le propriétaire ne puisse pas planter l'arbre sur sa propriété, il sera exigé qu'il plante un arbre ailleurs que sur son terrain, sur un emplacement déterminé par la Ville.

Finalement, dans une vision de réappropriation et d'attachement du citoyen à son environnement, la Ville autorise aussi les citoyens à entretenir, à leurs frais et sous réserve de consultation et d'autorisation de l'équipe d'embellissement de la Ville, les arbres publics plantés dans les emprises de rue et la végétation au pied de ceux-ci.



3. DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA COHÉSION SOCIALE AUTOUR DE LA FORESTERIE URBAINE



La Ville reconnaît qu'elle doit sensibiliser activement la population, qu'on estime individuellement responsable de 40 % de la forêt urbaine. Pour y arriver, elle doit voir à développer la communication et la cohésion sociale autour de la foresterie urbaine.

Dans cette optique, la Ville assumera son rôle de sensibilisation comme suit :

- La Ville s'engage à contribuer au développement du savoir-faire de l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion de l'arbre, qu'ils soient du domaine public ou privé;
- De plus, elle s'engage à développer des supports de communication sur le thème de l'arbre afin d'assurer le meilleur transfert des connaissances.



1. DISPOSER D'OUTILS JURIDIQUES DE PROTECTION DE L'ARBRE

OBJECTIF :

- Disposer d'outils juridiques efficaces et dissuasifs permettant de garantir la protection du patrimoine arboré

ACTIONS

- _ S'assurer d'appliquer l'intégralité des mesures de protection de l'arbre dans la réglementation municipale
- _ Maintenir des surfaces boisées dans les parcs municipaux et les espaces verts
- _ Augmenter, sur les permis de construction, le pourcentage minimal de surface végétalisée
- _ Remettre, avec le permis de construction, un livret de recommandations à l'attention des entrepreneurs, des maîtres d'œuvre et des propriétaires privés

ÉCHÉANCIER

En continu

En continu
2013

2013

2. INVENTORIER LE PATRIMOINE ARBORÉ

OBJECTIFS :

- Disposer de données fiables permettant une gestion dynamique du patrimoine arboré
- Prévenir les allergies polliniques

ACTIONS

- _ Terminer l'inventaire du patrimoine arboré public
- _ Procéder à des tournées régulières de mise à jour de l'inventaire
- _ Planifier la réalisation des travaux à partir des données recueillies lors des tournées
- _ Diffuser à la population de l'information concernant le patrimoine arboré sur le site Internet de la Ville
- _ Prendre en compte le caractère allergisant des essences dans l'établissement des priorités de renouvellement

ÉCHÉANCIER

2017

En continu

En continu
2013

2013 et
en continu

3. CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ DÈS LA PLANTATION

OBJECTIFS :

- Assurer des conditions favorables à un développement optimal des plantations urbaines
- Protéger durablement les arbres des diverses agressions possibles

ACTIONS

- _ Respecter des modalités de plantation et de protection des arbres en bordure de rue
- _ Assurer un suivi rigoureux des jeunes plants au cours de leurs deux premières années
- _ S'assurer de la cohérence entre les caractéristiques du site de plantation et les exigences de l'arbre
- _ Développer des mesures de protection du tronc de l'arbre et les implanter au besoin

ÉCHÉANCIER

En continu

En continu

En continu

2013

4. DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION AU PIED DES ARBRES

OBJECTIF :

- Développer la végétalisation au pied des arbres dans un but de biodiversité, de facilité d'entretien et de santé publique

ACTIONS

- _ Réintroduire, à travers la ville, une flore indigène locale évoluant avec l'arbre
- _ Implanter une flore horticole diversifiée
- _ Lancer une campagne d'information et de promotion de l'action « Plantez au pied de vos arbres »
- _ Réaliser et animer des ateliers de conception et de plantation avec les citoyens

ÉCHÉANCIER

En continu

En continu

2013

2013

5. PROMOUVOIR UNE LUTTE RAISONNÉE ET UNE PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE

OBJECTIFS :

- Supprimer, à terme, les interventions de traitement chimique
- Développer des moyens de lutte alternatifs permettant de réguler les populations de ravageurs

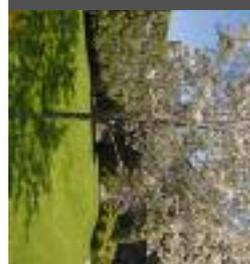
ACTIONS

- _ Tester de nouveaux procédés de traitement non chimique comme la pulvérisation d'eau savonneuse et le traitement des troncs à l'huile végétale
- _ Promouvoir des moyens efficaces de lutte alternative

ÉCHÉANCIER

2012

2013



6. ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES ARBRES

OBJECTIFS :

- Planter, sur 10 ans, l'équivalent de 20 % du patrimoine actuel des arbres en bordure de rue
- Définir et intégrer de nouvelles orientations de plantation permettant une évolution positive et durable du patrimoine
- Promouvoir la biodiversité

ACTIONS

- _ Mettre en œuvre un plan de renouvellement des arbres en bordure de rue pour les 10 prochaines années
- _ Favoriser la biodiversité et les espèces indigènes
- _ Privilégier les arbres nécessitant peu d'entretien
- _ Établir une liste d'essences à planter en fonction des différents environnements et la diversifier constamment
- _ Développer des outils d'aide au choix de l'essence (guide décisionnel, fiches descriptives d'arbres, etc.)
- _ Instaurer une tradition citoyenne et organisationnelle de plantation d'arbres commémoratifs
- _ Obliger la plantation d'au moins un arbre dans l'emprise de rue par propriété
- _ Vente annuelle d'arbres

ÉCHÉANCIER

2013

En continu
En continu
2013 et
en continu
2013

2012

2013
2012 et
en continu

7. PRÉSERVER LES ARBRES REMARQUABLES ET PLANTER DES ARBRES D'AVENIR

OBJECTIFS :

- Préserver et valoriser les arbres remarquables du patrimoine lambertois
- Réserver des espaces pour la plantation d'arbres d'avenir
- Concevoir un aménagement spécifique pour les arbres d'avenir

ACTIONS

- _ Inventorier les arbres remarquables selon des critères spécifiques : beauté, dimension remarquable, rareté botanique, âge et lien avec le patrimoine
- _ Dresser une carte de répartition des arbres remarquables
- _ Informer les propriétaires privés du caractère remarquable de leurs arbres
- _ Offrir un service d'expertise aux propriétaires d'arbres remarquables
- _ Planter un arbre d'avenir par district

ÉCHÉANCIER

2017

2017

2014

2014

2013

8. DÉVELOPPER LE SAVOIR-FAIRE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

OBJECTIF :

- Investir dans la formation de l'ensemble des intervenants de la gestion de l'arbre afin d'optimiser la qualité du suivi du patrimoine arboré

ACTIONS

- _ Développer à l'interne le transfert et le partage des connaissances sur l'arbre
- _ Maintenir les mandats à des élagueurs
- _ Inviter les entrepreneurs aux formations organisées par l'administration municipale
- _ Mener des actions de sensibilisation sur l'arbre et sur les pratiques de taille douce
- _ Évaluer l'avancement des projets et la bonne adéquation des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre

ÉCHÉANCIER

2013

En continu
2013 et
en continu
2013

Annuellement

